

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°78 SEPTEMBRE 2020

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Respect, offense, égalité, laïcité

Ce qui est inacceptable, c'est la rupture d'égalité en matière de droits humains

P. 2



La servitude avance masquée

« On voit proliférer ces esprits dont on a pu dire qu'ils semblaient faire du goût de la servitude, un ingrédient de la vertu »

P. 4

Antiracisme adjectivé, antiracisme divisé

Antiracisme politique, nouvel antiracisme populaire, antiracisme blanc, blanchité, privilège blanc, décolonialisme... des nouveautés et ajouts propres à semer la confusion

P. 7

Index librorum prohibitorum

Cancel culture : ce mode de contestation qui se caractérise par l'effacement, la disparition d'une statue, d'un livre, d'un penseur, conduit à l'anéantissement du débat académique fondement de l'universalisme.

P. 11

Soudan : Le pari de la laïcité

Combien de fois doit-on entendre que la laïcité est une affaire franco-française et que personne hors de nos frontières ne s'embarrasse de la séparation du religieux et du politique !

P. 18

AGENDA

Collectif Lubrizol : - 25 septembre 2020 réunion d'information
- 26 septembre 2020 manifestation (Voir page 5)

CRÉAL76 : 12 décembre 2020 : conférence- débat
La lente laïcisation des hôpitaux français (Voir page 5)

Retrouvez tous les rendez-vous
sur la page www.creal76.fr

Respect, offense, égalité, laïcité

L'article 1er de la Constitution de 1958, reprenant celui de 1946, indique que « *La République est indivisible, démocratique, laïque et sociale [...]* » L'ajout de la phrase « *Elle respecte toutes les croyances* » a ouvert des portes au cléricalisme et semé la confusion. Car le respect est dû aux personnes, aux croyants mais pas aux croyances. Le distinguo peut se comprendre à partir de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses.* » Les croyances sont dès lors considérées comme des opinions qui, elles, sont soumises à la critique y compris la caricature et pour lesquelles nul ne peut être inquiété.

Sommaire

- 2 - Édito : Respect, offense, égalité, laïcité
- 3 - Sacré chapeau
 - Brèves concordataires
- 4 - Chronique du mécréant : la servitude avance masquée
- 5 - Collectif Lubrizol : réunion publique et manifestation
 - CREAL76 Conférence - débat
 - Filiation le RN serait-il frappé par l'atavisme ?
- 6 - Mots-croisés
 - Hommage à Henri Weber
- 7 - Antiracisme adjectivé, antiracisme divisé
- 8 - Souffrance animale
 - Expansion de l'évangélisme
- 9 - Note de lecture : Jaurès et le réformisme révolutionnaire
 - Lettre de Voltaire à son ami le philosophe Bertrand
- 10 - Relance pour qui ?
 - C'est mon choix
- 11 - Index librorum prohibitorum
- 12 - Textes en ligne
- 13 - Vie du CREAL
 - Des collectivités normandes qui dépensent les fonds publics pour l'enseignement privé
 - Philippe Schapman nous a quittés
- 14 - le crapaud qui n'aime pas l'eau bénite
- 15 - journée internationale de l'apostasie
 - Note de lecture : radicalités identitaires
- 16 - Laïcité au Liban ?
- 17 - Échos d'ailleurs
- 18 - Soudan : le pari de la laïcité
- 19 - Algérie : congrès et inauguration
 - Rouen : Napoléon déboulonné... Christophe Colomb bar bouillé...
- 20 - Chronique de Rahan : Sors du dauphin, Satan !

En confondant « *la peau et la chemise* », selon l'expression de Montaigne, la liberté d'expression, la critique, la démocratie seraient limitées voire impossibles. Si on n'ose plus en France utiliser la notion de blasphème, la phrase assassine ajoutée à la Constitution en 1958 sur le respect des croyances permet d'assimiler, de confondre la personne et sa ou ses croyances. Cette notion de respect permet aux religieux ou à leurs relais de plaider avec des intentions liberticides « *la sensibilité religieuse blessée* », de se plaindre d'offense contre des individus ou des communautés dont les opinions feraient partie intrinsèque. Les critiquer serait dès lors une atteinte *ad hominem*. Ce n'est finalement qu'un nouvel habit du blasphème au nom duquel ont été commis les attentats contre *Charlie Hebdo* et l'hyper casher. La culture de l'effacement ou de l'annulation (cancel culture) aux conséquences moins tragiques pourrait relever de cette confusion car elle vise aussi des individus en raison de leur pensée, de leur écrit, de leur œuvre. (voir *Index librorum prohibitorum* p.11)

La Constitution précise que la République « *assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion* ». On voit encore ici qu'il y a un fossé entre le texte et sa concrétisation. Les discriminations en matière de logement, de travail, les violences policières aux conséquences parfois mutilantes ou mortelles sont documentées, elles atteignent fréquemment les populations défavorisées dont celles issues de l'immigration et les migrant·e·s. Le gouvernement et le Président entendent rester droits dans leurs bottes plutôt que d'envisager un seul instant y remédier. Ils trahissent ainsi la promesse républicaine dont se réclame pourtant E. Macron au Panthéon le 4 septembre. Rien ne sert d'invoquer une république qui s'avère de moins en moins « *démocratique, laïque et sociale* », sauf à déconsidérer ses principes et donner des

arguments à celles et ceux qui veulent jeter le bébé avec l'eau du bain au moment où dans des pays soumis au confessionnalisme, l'option laïque est envisagée. (voir *Soudan : le pari de la laïcité* p.18) Rien ne sert de l'invoquer quand les dénis de justice, la paupérisation, le soupçon d'« ensauvagement », la domination brutale des possédants ruinent un principe d'égalité qui ne doit pas rester formel. (voir *Relance pour qui ?* p.10) Le projet de loi contre le séparatisme - très mal défini - masque une obligation sociale et politique de conformité présentée comme républicaine..

L'utilisation du concept de « privilège blanc » est-il utile pour lutter contre le racisme ? (voir *L'antiracisme adjectivé* p.7) Est-ce un privilège « *de vivre sans devoir faire face à un traitement inégal ou être soumis au sectarisme*¹ » ? Ce qui est notable dans le système carcéral des États-Unis comme de la France, c'est la surreprésentation des « minorités visibles » et ce qui est commun à la grande majorité des prisonniers blancs ou non, c'est leur origine populaire. Ce qui est inacceptable, c'est la rupture d'égalité en matière de droits humains comme le dit Tania de Montaigne en réponse à Virginie Despentes², droits qui devraient s'appliquer à tous universellement et indifféremment. Alors, parlons de racisme et combattons-le au nom de l'appartenance à une commune humanité ! Lions ce combat au combat social !

Ne tombons pas dans les divisions ou la tentation d'inverser les situations d'oppression, mettons en avant l'universalité des droits humains qui ne se fragmentent pas !

F. VANHÉE président du CREAL76 le 11.09..20

¹http://www.debatslaïques.fr/IMG/pdf/du_racisme_au_.pdf

²https://www.huffingtonpost.fr/entry/la-reponse-de-lecrivaine-tania-de-montaigne-a-la-lettre-de-virginie-despentes_fr_5edeb043c5b65688515413cd

Sacré chapeau

Dans l'émission radiophonique de la période estivale *La librairie francophone* (sur France-Inter), il était demandé à un invité de raconter une confidence inédite.



Ainsi, lors de l'émission du 28 juillet dernier, l'auteur invité Atiq Rahimi écrivain et poète franco-afghan, prix Goncourt 2008 pour son livre *Syngué sabour* et qui a l'habitude de se présenter chapeauté, a confié l'anecdote personnelle transcrite ci-dessous.

« C'est à propos de mon chapeau.

Il y a quelques années, j'étais en Israël au Salon du livre de Jérusalem. Je suis dans un taxi. Le chauffeur qui me conduisait au Salon, il me regarde, il me dit :

Mais d'où est-ce que vous venez ?

Je dis :

De Paris, mais je suis d'origine afghane... (rire).

D'un seul coup, il me regarde et il me dit :

- Ah ? Il y a des juifs en Afghanistan ?

Je dis :

Bien, écoutez... oui, en effet il y a deux synagogues, dont Abra, etc..., mais moi, je ne suis pas juif, je suis né musulman.

Alors tu t'es converti ?

Non !

Je dis :

Non ! Je suis athée.

Et alors là, encore perturbé il me dit :

Mais alors pourquoi ce chapeau ? Parce que vous savez que nous, on met le chapeau pour vous rappeler qu'il y a quelqu'un au-dessus de vous. Et toi ?

Je dis :

Moi je le mets pour me protéger !

Il n'a pas pris l'argent ! Course offerte ! »

Pour réécouter l'émission :

<https://www.franceinter.fr/emissions/la-librairie-francophone/la-librairie-francophone-28-juin-2020>

Brèves concordataires de l'été ou gare aux confusions

À Metz, le sabre, le goupillon et les élus

Le nouveau maire François Grosdidier, des députés, le préfet de Moselle célèbrent la Fête nationale par avance le 13 juillet en compagnie des autorités militaires et religieuses jamais en retard pour consacrer l'alliance du sabre et du goupillon. Il est vrai que nous sommes en terre concordataire concernant les 3 départements d'Alsace-Moselle où les cultes sont reconnus et salariés.

Périlleux

Dans la capitale, une adjointe est chargée « du patrimoine de Paris, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes. » Il faut être vigilant sur une stricte séparation entre cultes et religions, l'exercice peut être périlleux.

Confusion spirituelle ?

Grégory Douchet, maire de Lyon, a nommé une adjointe chargée entre autres « des cultes et de la spiritualité ». Si les cultes sont la manifestation concrète d'une croyance et ont une réalité juridique dont l'exercice est garanti par la loi (article 1 de la loi de 1905), les spiritualités relèvent de la liberté de conscience individuelle dont n'a pas à connaître un pouvoir, même local.

Estrosi le clérical invite avec beaucoup de majuscules !

« À l'occasion de la traditionnelle fête de l'Assomption, Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vous invite à célébrer la Vierge Marie ... »

«Aux États-Unis [lorsque] j'étais à Santa Monica, en imaginant la présence des colons arrivés à Santa Monica pour coloniser cet endroit. C'est une ville très blanche, avec peu de noirs, j'étais comme une mouche dans une casserole de lait".

"Lorsque vous êtes dans certains quartiers, vous sentez, en tant que noir, que vous êtes une tâche. Tout le monde vit dans une certaine opulence. Mais nos relations, aujourd'hui, ne se définissent plus sur la question de la couleur, mais sur le vieux principe marxiste de la lutte des classes. Nous nous trompons en allant vers la lutte des races", ...

Alain MABANCKOU, écrivain

MABANCKOU, A. (2020) *Rumeurs d'Amérique*. Paris : Plon

<https://www.franceinter.fr/emissions/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien-24-aout-2020>

Dominique
**La chronique
du mécréant**
DELHAYE

La servitude avance masquée

soulèvent leur masque pour se parler, des ados qui sortent un masque fripé et sali de leur poche pour le coller sur leur visage, ou au contraire d'autres qui en portent un, immaculé, alors qu'ils sont seuls dans leur SUV. J'ai vu ce matin même, au milieu de la Loire, deux personnes sur un canoë. Celle de devant était masquée...

Un masque sur le visage, comme un cautère sur une jambe de bois... Symbole de l'incapacité des décideurs, à poser les vraies questions : « On voit proliférer ces esprits dont on a pu dire qu'ils semblaient faire du goût de la servitude, un ingrédient de la vertu. On voit l'intelligence chercher des justifications de la peur, et les trouver sans peine, puisque chaque lâcheté a sa philosophie¹. »

Autant le dire tout de suite cette histoire de masque me fatigue et en porter un m'agace. Difficile de se faire un avis sur son efficacité tant les scientifiques qu'on entend ici et là, semblent partagés. La simple observation quotidienne de la manière dont il est utilisé peut quand même faire naître un gros doute. Un doute que ne dément pas le ministre de la Santé qui déclarait le 7 août (cité par le *Canard enchaîné*) : « Même en ayant rendu le masque obligatoire pratiquement partout, le Japon fait aussi face à une reprise de l'épidémie. Ce qui signifie que le masque n'est pas un totem d'immunité. » Les opposants résolus, complotistes de tous poils qui dénoncent une sombre machination visant à nous asservir, ou machistes qui trouvent que le masque est une atteinte à leur virilité, ne font rien pour clarifier le débat.

Les religieux ne sont pas en reste. Les chrétiens sont divisés. Les plus extrémistes, comme Agnès Cerighelli, ancienne élue LREM, connue et condamnée pour ses posts homophobes et racistes affirme que : « le port du masque est contraire au Credo catholique. Un disciple du Christ ne cache pas son visage ». Coup de pied de l'âne au voile musulman, en passant. La hiérarchie catholique a rapidement démenti. Il est vrai que la psalmodie et la prière, à la différence de la parole libre, s'accommodent fort bien du bâillon. Et puis il faut que les affaires reprennent, comme le rappelle l'évêque Jean-Louis Papin dans une lettre « aux acteurs pastoraux de son diocèse » qui précise dans ses consignes : « Il est prudent de laisser l'argent des troncs en décontamination avant de le manipuler. [...] Certains s'interrogent sur la possibilité de porter les enveloppes du denier de l'Église. Là encore, avec le port du masque et l'utilisation de gel, en évitant les rencontres prolongées et proches, cette distribution est non seulement possible, mais à encourager, car le manque à gagner se creuse de jour en jour. »

Rokhaya Diallo, qu'une presse complaisante continue de pré-

senter comme une militante « afro-féministe », saute sur l'occasion pour défendre le port du voile intégral. Dans une tribune publiée dans le média qatari *Al Jazeera*, elle déclare : « Aujourd'hui, cette loi [interdisant le voile intégral ndlr] est toujours en vigueur et coexiste avec l'obligation du port du masque à certains endroits.[...] L'injonction à vivre la République "à visage découvert" était en réalité une des nombreuses reformulations d'une idéologie assimilationniste portée par un débat obsessionnel et une énième instrumentalisation du féminisme visant à dessiner les contours d'une identité nationale excluante. » Comme toujours, la mauvaise foi, est compagne de la foi tout court. Comparer un masque sanitaire, désagréable mais destiné à lutter contre une pandémie, porté par tous et toutes, à un voile intégral réservé aux seules femmes, marque de soumission autant que symbole d'un prosélytisme invasif, est la preuve d'un manque de rigueur pour ne pas dire d'une malhonnêteté intellectuelle évidente.

Malgré cette confusion, le doute et le respect des autres mènent à la prudence et me conduisent à le porter, quand on

peut imaginer qu'il est utile et quand je ne peux éviter les lieux où il est obligatoire.

Il reste deux raisons sérieuses qui justifient mon agacement. La première c'est qu'on a la nette impression que Macron et son gouvernement le portent, mais sur les yeux. Le « nouveau » Premier ministre est un sinistre clone de l'ancien et sa politique pour le monde « d'après », ressemble comme deux gouttes d'eau à celle du monde d'avant : productivisme,

retour à la croissance, mépris des services publics, « avé » l'accent et « avé » le masque ! D'autres virus se préparent dans les monstrueuses fermes-usines à cochons, ou dans le permafrost qui dégèle dangereusement. Enrayer, si c'est encore possible, ces catastrophes qui nous menacent ne se fera qu'en changeant radicalement de cap politique, économique, écologique et social. De ce point de vue, clairement, il s'agit pour le gouvernement de masquer derrière ce carré de tissu son dramatique aveuglement, son entêtement suicidaire.

La deuxième raison est que le masque polarise les débats. On est pour ou contre, pour de bonnes ou mauvaises raisons. En l'absence d'arguments scientifiques avérés, c'est la propagande, omniprésente, sur les radios, les télévisions, les réseaux sociaux, les devantures de magasin qui tient lieu de vérité.



« Lorsque la France se targue d'être la patrie des droits de l'homme, c'est une figure de style ; elle est la patrie de la déclaration des droits de l'homme, aller plus loin relève de la cécité historique. »

Robert BADINTER

Au bout du compte, la pression est forte, massivement incarnée dans une population qui n'a pas les éléments pour réfléchir sereinement. Celui ou celle qui rechigne à le porter, est un rebelle, un asocial, un délinquant. « *Le plus grand danger n'est pas la tendance du collectif à comprimer la personne, mais la tendance de la personne à se précipiter, à se noyer dans le collectif. Ou peut-être le premier danger n'est-il que l'aspect apparent et trompeur du second?* »

Le gouvernement, en rendant les masques obligatoires veut nous rendre responsables de la reprise de l'épidémie. Cette

deuxième vague, possible, probable selon certains avis, sera le résultat de notre insouciance de l'été : consignes sanitaires non respectées, danses enfiévrées et bisous mouillés !

Grossière manœuvre pour faire oublier l'équation qui nous tue : $c + c = c + c$: croissance + capitalisme = coronavirus + canicule. À visage découvert ou masqué, c'est de cette servitude là, qu'il faudra s'affranchir. ☐

¹ Albert Camus, *Écrits libertaires*

² Simone Weil, *La personne et le sacré*

Lubrizon coupable! Collectif Unitaire Lubrizol
Vérité Justice
Plus jamais ça!
Etat complice

1 an après, on n'oublie pas !

MANIFESTATION
Samedi 26 septembre 13h30
Rendez-vous devant :
LUBRIZOL (quai de France)

Exigeons :

- La transparence complète et la publication par la préfecture, la Dreal, LUBRIZOL et Normandie Logistique de tous les documents en lien avec l'incendie,
- Un débat public avec les représentants de l'ANSES, de l'INERIS, les experts du gouvernement concernant les risques pour la santé et l'environnement,
- Le recensement des populations exposées et un réel suivi médical à long terme,
- La prise en charge par LUBRIZOL selon le principe « *pollueurs-payeurs* » de tous les coûts directs et indirects dont les analyses, les actions de dépollutions, restaurations des sols et des végétaux, l'expertise indépendante, les frais de justice, le chômage partiel, les pertes d'exploitations des paysans, les frais médicaux et les arrêts de travail,
- La mise en œuvre de mesures contraignantes vis-à-vis des industriels, l'abandon du projet de loi ASAP et des sanctions pénales exemplaires afin qu'ils arrêtent de jouer avec notre santé et celle des travailleurs-euses des usines à risque.
- Des mesures immédiates pour empêcher les odeurs et nous protéger du risque amiante.

Réunion publique d'information sous chapiteau
Vendredi 25 septembre de 18 à 20h
A la Friche Lucien, place Carnot, ROUEN

Contact : verite.justice.lubrizon@protonmail.com

Le collectif unitaire regroupe : La CGT - Solidaires - FSU - Confédération paysanne - Syndicat des avocats de France - collectif LUBRIZOL - Association des sinistrés de Lubrizol - Union des Victimes de Lubrizol - collectif "Lubrizon et à Bray" - Association de promotion et de défense de 5 Communes du plateau de Buchy - Gilets Jaunes Rouen - Front Social - France Nature Environnement Normandie - Générations Futures - Citoyens pour le climat - Bouillons Terres d'Avenir - Greenpeace Rouen - Stop EPR - Les amis de la nature de Rouen - Les amis de la confédération paysanne - Association Henri PEZERAT - l'Adveva Rouen Métropole - Syndicat de la Médecine Générale - ATTAC - Alternatiba (coalition climat) - Grands-Parents pour le Climat - LDH - CREAL 76 - ASTI Pt Quevilly - ADEVA 76 - ANDEVA - PCF - LFI - PG - POI - EELV - GDS - SAGV - CAGV - Génération.s - GR - UCL - ENSEMBLE - NPA.

CREAL76
www.creal76.fr

Conférence débat
samedi 12 décembre 2020 à 15h
à l'auditorium de la médiathèque Simone de Beauvoir à Rouen

Dans le cadre de la *Journée nationale de la laïcité* et pour commémorer l'anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 dite « loi de séparation des Églises et de l'État ».

"La lente laïcisation des hôpitaux français"

avec **Jacqueline Lalouette**
(historienne, professeure émérite en Histoire contemporaine à l'Université Charles de Gaulle-Lille 3, membre honoraire de l'Institut universitaire de France, spécialiste d'Histoire politique et religieuse.)

Diverses congrégations hospitalières s'occupaient traditionnellement des malades hospitalisés, avec la collaboration de laïcs (garçons et filles de salle). Dans les premières décennies de la III^e République, lors du grand mouvement de laïcisation de la France, leur présence fut de moins en moins appréciée (ou tolérée) et l'on chercha à substituer aux infirmières religieuses des infirmières laïques. Le grand artisan de la laïcisation de cette profession fut le docteur Bourneville. Toutefois la laïcisation des hôpitaux ne se fit pas au niveau national, car elle dépendait des commissions administratives hospitalières et des conseils municipaux. Les premières laïcisations furent celles des hôpitaux parisiens, à partir de 1878. La province suivit plus tardivement, et en ordre dispersé ; dans divers établissements, des religieuses exercèrent jusque dans les années 1960. "

Filiation

Le Rassemblement national serait-il frappé par l'atavisme.

Son nouveau slogan pour la campagne présidentielle 2022 « *Français, réveillez-vous !* » semble avoir trouvé son inspiration dans le répertoire d'un certain Dietrich Eckart qui créa au

tourant des années 1920 un hymne célébrant l'« Allemagne éternelle » au titre accrocheur « *Deutschland Erwache* », littéralement « *Allemagne, réveille-toi* ».

Ce Dietrich Eckart cofonda avec Hitler le Parti ouvrier national-socialiste allemand qui devint quelques années plus tard le Parti nazi.

« Nier aux gens leurs droits humains, c'est remettre en cause leur humanité même. »

Paroles de **Nelson MANDELA** (1918-2013), ancien président de l'Afrique du Sud.

grille n° 60

MOTS CROISÉS

grille n° 61

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	I		O	V	A	T	I	O	N
2	A	S	T	R	O	L	O	G	U	E
3	G	L	I	N	G	L	I	N		C
4	A	A	R	E		E		O	T	E
5	N	N		R	E	G	I	M	E	S
6	I	D	E	O	L	O	G	I	E	S
7	S	A	U	N	E	R		N	S	A
8	M	I		T	R	I	A	I		I
9	E	S	O			E	R	E	U	R
10	S	E	N	L	I	S	A		S	E

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Hommage

« L'autre jour, alors que nous roulions paisiblement sur l'autoroute A13 en direction de Dieppe, elles [mes filles] m'ont demandé : *Papa, pourquoi on est de gauche ? [...] Qu'est-ce que c'est qu'être de gauche ou de droite ? [...]*

Clémence : *Et la Droite, elle ne veut pas faire avancer la liberté et l'égalité d'un même pas ?*

C'est ici qu'on atteint sans doute la principale différence entre la gauche et la droite, aujourd'hui comme hier. La gauche est très attachée à toutes les valeurs de la République : liberté, égalité, solidarité, droits de l'homme, démocratie, auxquelles elle a ajouté il y a cent ans, la laïcité et, il y a vingt ans l'écologie. Mais, parce qu'elle vient des milieux populaires et qu'elle a vocation à représenter et à défendre « ceux d'en bas », la gauche est particulièrement sensible à l'idéal d'égalité. Pour elle c'est la valeur clé, celle qui donne leur contenu réel à toutes les autres. »

Henri Weber (2000). *La gauche expliquée à mes filles*. Paris : Seuil

Henri Weber, intellectuel engagé, ancien leader du mouvement de Mai 68, ancien sénateur de Seine-Maritime, récemment disparu, victime de la Covid-19.



HORIZONTALEMENT

1. Paradoxal pour celui qui s'habille en pingouin.
2. 1011 ; n'est pas sans présenter le suivant.
3. Longtemps considéré comme signe de bonne santé.
4. Cependant parfois ; aide les paysans à se soigner.
5. Mettra à plat.
6. Rend public ; gober à l'oreille.
7. Quelle fiche signalétique !
8. Y aplatit-on les huîtres ? ; voilà que le cerf se met à bafouiller.
9. À entendre, n'est guère croyant ; fera bouger à rebours.
10. Il facilite les parallèles ; sirène du Rhin.

VERTICALEMENT

- A. Grignote même le métal.
- B. Peut-elle encore grandir ?
- C. Pas commode celui qui l'est mal.
- D. Comme un régime matriarcal ?
- E. Un germain ; ne manque pas de pertinence avec un ace ; grecque.
- F. Canon à cailloux.
- G. En conflit avec ça ; charge à nouveau.
- H. Récompensa ; promenade urbaine.
- I. Particules ; bien aimable.
- J. Pratiquerai un surcoût perfide.

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire ["Écrivez-nous"](#).
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur

Antiracisme adjectivé, antiracisme divisé

Antiracisme politique, nouvel antiracisme populaire, antiracisme blanc, blanchité, privilège blanc, décolonialisme... autant de nouveautés et d'ajouts plus propres à semer la confusion et la division plutôt que le rassemblement nécessaire contre le racisme. Toute ressemblance avec l'adjectivation des mots laïcité et féminisme n'est sans doute pas fortuite. Ces nouvelles expressions ou concepts doivent être interrogés. Les droites extrêmes, les suprémacistes, ne s'embarrassent pas de nuances pour continuer à perpétrer leurs exactions et ignominies des deux côtés de l'Atlantique avec des violences policières qui aggravent un climat délétère.

Si le CREAL76 s'interroge sur les nouveaux concepts apparus dans le champ de la laïcité (ouverte, plurielle, pacifiée, inclusive), du féminisme, de l'antiracisme, c'est à l'aune de son orientation universaliste, émancipatrice, unitaire et des combats communs qu'elle exige. Cette orientation figure dans notre ADN et dans nos statuts ([à relire sur notre site](#)). Elle est fondée sur l'exigence d'égalité non seulement en droit mais aussi dans la réalité sociale. En effet, que serait un principe, quel crédit aurait-il sans réalisation concrète ? Notons que ce n'est pas parce que cette concrétisation n'advient pas ou imparfaitement que le principe est invalidé.

Décontextualisation, essentialisation

Ce sont des caractéristiques communes au « nouvel » antiracisme. L'antiracisme désormais proclamé politique méconnaît l'histoire car, de fait, il a toujours été politique puisque concernant la société, les institutions (police, justice), les idées, les luttes (antisémitisme, colonialisme, immigration, discriminations...) à l'origine d'organisations anciennes qui les ont portées (Ligue des droits de l'homme depuis 1898, Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme depuis 1927, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples depuis 1949...).

La blanchité et la colonialité et leurs diverses déclinaisons procèdent d'un enfermement identitaire qui fige et interdit toute échappatoire. « *Le concept de blanchité décrit une identité raciale hégémonique de tous les temps, et non plus un ensemble de normes et de pratiques de domination circonscrites à l'époque où le pouvoir s'exerçait effectivement*¹. » Les héritiers blancs des colons et même tous les Blancs, par filiation et généralisation, sont alors enfermés dans une culpabilité collective irrémédiable. Daniel Bensaïd s'offusquait en 2005 : « *On aura beau user ses semelles à marcher contre la guerre, pour les droits des sans-papiers, contre toutes les discriminations, on sera toujours suspect de garder quelque part en soi un colonisateur qui sommeille*². » Le fait que les Blancs soient, à situation comparable, souvent mieux lotis que les non-Blancs les assigne-t-il à une identité d'opresseur par essence, à une hérédité et une culpabilisation collective ? Et comment en sortir, par quelle expiation ? La blanchité et les sous-concepts associés (privilège blanc, fragilité blanche, larmes blanches, complexe de sauveur blanc, féminisme blanc, antiracisme blanc...) sont non seulement des impasses

mais « *un combustible de choix pour ceux qui, à l'extrême droite, défendent la théorie conspirationniste du White Genocide*¹. » Dans une tribune, le sociologue Stéphane Beaud et l'historien Gérard Noiriel estiment que « *La racialisation du discours public contribue à l'enfermement identitaire de la fraction déshéritée de la jeunesse populaire*³. »

Par ailleurs, les Juifs « *ne sont pas acceptés au sein de la famille des 'racisés'*. [...] ils sont considérés comme complices de la domination blanche⁴. » Houria Bouteldja, du Parti des indigènes de la République, accuse les Juifs de « *se fondre dans la blanchité* », d'être « *le bras armé de l'impérialisme occidental*⁵ », négation totale de l'engagement des militant·e·s de l'Union juive française pour la paix ou des opposant·e·s à la politique coloniale et d'apartheid d'Israël...

« L'universalisme, seule boussole de l'antiracisme⁶ »

Se réclamer de l'universalisme, ce n'est ni adopter une défense permanente et inconditionnelle de la République et de ses institutions, de sa police et de sa justice ni dissimuler « *leurs manquements derrière les grands principes républicains*¹. » Ils ont été souvent dévoyés et parfois convoqués pour restreindre ou dénier des droits (minorités, femmes), pour justifier des conquêtes coloniales qui sont une forme de racisme. Mais adopter le seul prisme de différences visibles ou socialement construites (les racisés) ne mène-t-il pas au remplacement de la lutte des classes par la lutte des races ? C'est un argument de Nedjib Sidi Moussa dans son ouvrage sous-titré « *essai sur la confessionnalisation et la racialisation de la question sociale*⁷. » Il y rappelle des principes intangibles : le rejet de l'ethnodifférentialisme, du racisme, de la réaffirmation des valeurs émancipatrices d'universalisme et d'internationalisme, la nécessaire critique de l'oppression religieuse. Le rappel des principes ne suffit pas mais il nous oblige. S'agissant de situation discriminatoire, « *Le refus de la transformer en cause particulariste, portée par un antiracisme catégoriel, segmentée, communautaire, qui réserverait l'autorité et le monopole de la lucidité à un groupe d'individus à raison de ses origines et de sa couleur, doit trouver une traduction concrète dans l'urgence de faire advenir l'égalité effective*¹. » En ce sens, combats antiraciste, féministe, laïque sont indissociables du combat social.

La possibilité et la nécessité des convergences et combats communs ne peuvent s'appuyer sur des visions particularistes, communautaristes, identitaires figées et particulièrement inflammables quand il s'agit de religion ou de couleur de peau. Le dépassement de l'oppression n'est pas la vengeance ou l'inversion des rôles, le remplacement d'une domination par une autre comme l'avait compris Nelson Mandela, refusant d'envisager un apartheid à l'envers en réaction à une domination blanche multiséculaire. « *La référence à l'universel est un levier d'émancipation. Elle n'annule ni ne détruit le particulier, mais le restitue dans l'horizon d'une égalité des droits détenus par tout être humain*⁸. » Bien sûr, les victimes d'une oppression ou discrimination particulière peuvent s'organiser. « *Et si l'action doit se structurer autour de*

l'expérience et de la condition des victimes, la mobilisation ne peut être qu'universelle. L'antiracisme et l'antisémitisme ne sont pas des causes réservées. L'humanité, conçue comme inaliénable, ne se fragmente plus¹. »

¹ Série de 8 articles de l'historien Emmanuel Debono : <https://www.lemonde.fr/blog/antiracisme/author/antiracisme/>

² Bensaïd, Daniel. Mythes identitaires et république imaginaire *Fragments mécréants : mythes identitaires et république imaginaire*, éd. Lignes, 2005

³ Le Monde du 14.11.2012

⁴ http://www.debatlaires.fr/IMG/pdf/nicolas_zomersztajn-je_suis_racise_donc_li_je_suis_novembre_2019.pdf

⁵ Bouteldja, Houria. *Les Blancs, les Juifs et nous*, éd. La Fabrique, 2019

⁶ Pena-Ruiz pose le débat avec son ami Mélenchon <http://www.creal76.fr/pages/vous/lu-vu-entendu.html>

Suite à l'odieux article de la revue très droitière *Valeurs actuelles* dont a été victime la députée de La France Insoumise Danièle Obono, Jean-Luc Mélenchon a, dans deux "tweets", associé ladite revue aux magazines *Marianne* et *Charlie-Hebdo*, les accusant même d'avoir incité cette ignoble démarche. Dans l'article ci-dessous, Henri Pena-Ruiz, philosophe, témoigne sa solidarité à Danièle Obono, et explique pourquoi il juge incompréhensible et irrecevable l'amalgame commis par son ami Mélenchon visant les journaux *Marianne* et *Charlie-Hebdo*. <https://www.marianne.net/debattons/billets/l-universalisme-seule-boussole-de-l-antiracisme-le-philosophe-henri-pena-ruiz>

⁷ Nedjib Sidi Moussa, *La fabrique du Musulman*, Libertalia, 2017

⁸ Henri Pena-Ruiz, *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, Plon, 2014

Souffrance animale

Dans l'UE, la réglementation à propos de l'abattage des animaux de boucherie "impose" que l'animal soit « étourdi avant la saignée » pour éviter tant que possible toutes souffrances.

Cette prescription est pourtant l'objet d'une possible dérogation pour l'abattage rituel musulman (dhabiha) et juif (shehita) permettant la saignée sans étourdissement préalable : l'Union européenne laisse aux états membres « le choix d'appliquer ou non la dérogation à l'obligation d'étourdissement. »

En France cette désobéissance légale est autorisée et régulièrement renouvelée par les gouvernements de droite comme de gauche alors que le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, la Slovénie, la Suède, la Bavière, la Belgique (Wallonie et Flandre) ont interdit l'abattage rituel sans que cela suscite de troubles particuliers de la part des confessions concernées. Il faut ajouter à cette liste 4 pays européens hors UE : l'Islande, la Suisse, le Liechtenstein et la Norvège.

C'est le thème développé dans une brochure de l'OABA (Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoir) qu'on peut se procurer auprès de son siège 10 place Léon Blum, 75011 Paris

ou télécharger (https://www.oaba.fr/PDF/brochure_abattage_rituel_oaba.pdf).



Télevangeliste prêchant

Expansion de l'évangélisme

C'est le titre du dossier du *Monde diplomatique* de septembre, sous-titré « L'internationale réactionnaire ». On connaissait le prosélytisme des évangéliques qui a gagné tous les continents, leur influence grandissante et recherchée dans le

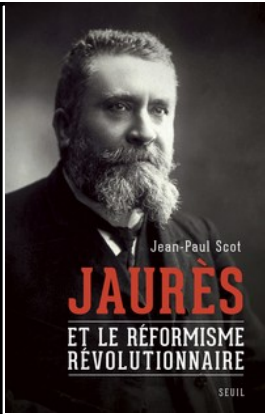
champ politique et une part du succès électoral de dirigeants comme Trump ou Bolsonaro. Les 660 millions d'évangéliques – dont 700 000 en France – représentent désormais « l'une des forces les plus puissantes et les plus structurées de la planète. » L'évangélisme a été le bras armé de l'anticommunisme dès la fin de la seconde guerre mondiale. Nombre de

pasteurs et télévangélistes s'enrichissent, la richesse étant opportunément « présentée comme un signe de santé spirituelle » tandis que « la pauvreté est souvent qualifiée de punition divine » par les milieux néo-pentecôtistes. De nombreux prédicateurs développent des discours homophobes, hostiles aux musulmans, favorables à l'État d'Israël. Ces courants religieux en expansion sont des menaces pour la démocratie. Ils sont catégoriquement opposés à la séparation du politique et du religieux qui est souvent placé au-dessus de tout. Leur stratégie d'influence concerne des partis de droite comme de gauche sur des bases électoralistes et clientélistes aux conséquences funestes. « *La laïcité et le sécularisme sont dans le collimateur des évangéliques.* » Le chercheur brésilien Valdemar Figueroa explicite les buts des leaders évangéliques : « *revenir en arrière, contre l'État laïque, la science autonome, l'importance des universités, la pensée libre, la condition des femmes, les questions de genre, les droits des universités.* »

Les citations sont extraites du dossier du *Monde diplomatique*

"Enfermée dans son rôle féminin, la femme ne mesure pas à quel point son oppresseur est lui-même prisonnier de son rôle viril. En se libérant, elle aide à la libération de l'homme. En participant à égalité à l'Histoire, elle la fait autre. [...]"

Gisèle HALIMI (1927-2020) disparue ce 28 juillet 2020



JAURÈS et le réformisme révolutionnaire

de Jean-Paul SCOT

« Notre but, écrit Jean-Paul Scot, est de faire comprendre la méthode, la stratégie que Jaurès synthétise dès 1901 en empruntant à Marx le concept de l'évolution révolutionnaire. La compréhension de cette formule à première vue paradoxale, paraît aujourd'hui plus que jamais nécessaire et utile.

Elle est nécessaire au regard de l'histoire pour comprendre comment Jaurès a voulu dépasser l'antagonisme des concepts de réforme et de révolution en présentant sa conception de la transition vers le socialisme.

Elle est utile dans le contexte actuel car sa dialectique des rapports entre république, démocratie et socialisme et sa définition des réformes et des réformistes nous parlent encore.

Jaurès peut encore apporter beaucoup comme intellectuel et militant, philosophe et stratège, historien et dirigeant politique. »

Cet essai a de quoi surprendre. L'auteur a pratiqué une relecture méticuleuse des textes de Jaurès. Il apporte un éclairage nouveau sur sa pensée politique.

Beaucoup ne voient plus en lui qu'un champion de la justice et un réformiste précurseur des compromis sociaux-libéraux.

Ont été depuis longtemps édulcorées la vigueur de sa critique du capitalisme et l'audace de sa conception du socialisme démocratique. Introduire une succession de réformes anticapitalistes qui annoncent et préparent la société nouvelle et par leur force organique hâtent la disparition du monde ancien ; conquérir par un long et grand effort de formation et d'éducation populaire et par de multiples mobilisations sociales « la grande masse de la nation » et l'amener au rejet du capitalisme et à l'idéal socialiste ; dans la France d'avant 1914, Jaurès semble réellement visionnaire.

Jean-Paul Scot puise dans les ouvrages, les articles de presse, les discours de Jean Jaurès les développements révélateurs de la finesse des analyses. Le théoricien sait tenir compte des réalités, comprend que les socialistes peuvent et doivent faire des alliances, que le prolétariat doit tenir compte des diverses classes sociales : établir une hégémonie des idées et non pas asséner la dictature. Jaurès a parfaitement compris que les clefs du pouvoir ce sont les règles de propriété. Il faut aller de la propriété privée vers la propriété collective. On admire dans ces textes la justesse des analyses et la clairvoyance des propositions.

L'auteur souligne utilement une autre originalité de Jaurès : n'avoir pas été qu'un théoricien du socialisme mais également un militant, un mobilisateur des énergies démocratiques et populaires, un authentique révolutionnaire.

Scot, Jean-Paul. *Le réformisme révolutionnaire*. Seuil, 21 euros

Lettre de Voltaire à son ami le philosophe Bertrand

En 1763, Voltaire écrit son *Traité de l'intolérance* à l'occasion de l'exécution de Jean Calas. On sait que celui-ci, protestant, est accusé de l'assassinat de son fils au motif d'une conversion possible au catholicisme. Si le philosophe combat l'intolérance, il se prononce pour la séparation « de toute espèce de religion de toute espèce de gouvernement. »

La lettre est écrite dix jours après la réhabilitation de la famille Calas.



Jean Calas condamné au supplice de la roue.

A M. Bertrand,

Mon cher philosophe, vous n'êtes point de ces philosophes insensibles qui cherchent froidement des vérités ; votre philosophie est tendre et compatissante. On a été très bien informé à Berne du jugement souverain en faveur des Calas ; mais j'ai reconnu à certains traits votre amitié pour moi. Vous avez trouvé le secret d'augmenter la joie pure que cet heureux événement m'a fait ressentir. Je ne sais point encore si le roi a accordé une pension à la veuve et aux enfants, et s'ils exigeront des dépens, dommages et intérêts de ce scélérat de David qui se meurt. Le public sera bientôt instruit sur ces articles comme sur le reste. Voilà un événement qui semblerait devoir faire espérer une tolérance universelle ; cependant on ne l'obtiendra pas sitôt ; les hommes ne sont pas encore assez sages. Ils ne savent pas qu'il faut séparer toute espèce de religion de toute espèce de gouvernement ; que la religion ne doit pas plus être une affaire d'État que la manière de faire la cuisine ; qu'il doit être permis de prier Dieu à sa mode, comme de manger suivant son goût ; et que, pourvu qu'on soit soumis aux lois, l'estomac et la conscience doivent avoir une liberté entière. Cela viendra un jour, mais je mourrai avec la douleur de n'avoir pas vu cet heureux temps.

Je vous embrasse avec la plus vive tendresse.

A Ferney, le 19 mars 1765

Relance pour qui ?

Le plan de relance de 100 milliards € a bénéficié d'une lourde stratégie d'emballage et de communication. Verdissement, innovation, arrosage de presque tous les secteurs de l'économie privée ne doivent pas nous empêcher de nous interroger, notamment en regard des inégalités. ATD Quart Monde explique que « *Les personnes en situation de pauvreté sont celles qui bénéficient le moins du plan de relance*¹[...], seulement 800 millions € soit 0,8 %. Or il y a 10 millions de personnes sous le seuil de pauvreté en France. Le moral des ménages reste stable mais en berne selon une étude de l'Insee du 26 août². Comment pourrait-il en être autrement face aux licenciements à venir, à la baisse du pouvoir d'achat via le chômage partiel et aux incertitudes sanitaires ? » *Jean Castex a promis 160 000 emplois d'ici 2021 grâce à ce plan. Le nombre de destructions d'emplois sur 2020 est de l'ordre du million*³. » L'emploi public ne sera pas développé, Emmanuel Macron a rejeté l'idée, notamment l'embauche de plus d'enseignants. « *C'est le genre de créations d'emplois qui vont aggraver le déficit et qui ne servent pas à redresser le pays*⁴. »

Développer « une politique de l'offre » selon le credo du redémarrage de la consommation est un cadeau inutile au patronat et surtout profitable aux grands groupes. C'est un choix social de classe alors que les « réformes » de l'assurance-chômage et des retraites sont remises sur le métier. « Con-

cernant les baisses d'impôt, un quart de cette baisse profitera à 280 sociétés, tandis que 250 000 d'entre elles, les plus petites, n'y gagneront que 125 euros³... » sommes affectées à la rénovation énergétique, au transport ferroviaire, à la santé pour un total de 15 milliards € sont inférieures à la baisse des impôts sur la production, 20 milliards € auxquels s'ajoutent toujours les 20 milliards de baisse hérités de l'ex CICE et qui ont été pérennisés. Ne satisfaisant pas la demande dont celle des « premiers de corvée », « *cette politique de l'offre est une politique de la foi, car rien n'a jamais prouvé le lien entre imposition et investissement*³. » Or l'augmentation des minima sociaux et des bas salaires n'irait pas à la spéculation ou à l'optimisation fiscale mais presque immédiatement à la consommation immédiate pour satisfaire des besoins souvent de première nécessité. La hausse du nombre de cas positifs au Covid-19, le volontarisme gouvernemental et patronal qui sous-tendent la relance conduisent-ils à un double échec, celui de la relance du monde d'avant comme celui de la contention de la pandémie qui frappe d'abord les classes populaires ?

¹<https://blogs.mediapart.fr/atd-quart-monde/blog/030920/les-plus-pauvres-sacrifies-dans-le-plan-de-relance>

²<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4646103>

³<https://www.mediapart.fr/journal/france/030920/un-plan-de-relance-en-trompe-l-oeil>

⁴<https://extraitdepresee.fr/macron-refuse-de-recruter-de-nouveaux-enseignants/>

C'est mon choix

Entre 1999 et 2004, Évelyne Thomas a animé *C'est mon choix*, émission populaire et racoleuse durant laquelle ses invités justifiaient par le mantra titre de l'émission ce qu'ils défendaient et assumaient. Exemples : "Je suis riche et j'aime ça" ; "J'ai 18 ans et 3 enfants" ; "Ma femme doit faire tout ce que je lui demande"...

C'est en pensant à É. Thomas - qui a servi un temps de modèle pour le buste de Marianne - que mes pensées ont dérivé vers la sexualité. Quel rapport, me direz-vous ? Eh bien ! la fierté ("pride" en anglais) et la revendication d'être ce que l'on est, de penser ce que

l'on pense.

Je suis partisan de la liberté sexuelle et des choix assumés qu'elle permet. J'exclus toutefois la pédophilie et toutes les pratiques de pression qui empêchent ou entravent cette liberté.

Je suis émerveillé par le panel de choix reconnus. Je croyais qu'il s'arrêtait à L lesbiennes, G gays, B bisexuels, T transgenres. Que nenni ! Il s'est étoffé : L G B T Q I A + (e n F r a n c e) , L G B T T Q Q I A A P (aux États-Unis) pour lesbiennes, gay, bisexuel-le-s, transgenres, transsexuel-le-s, queer, questioning (personnes qui questionnent leur sexualité), intersexes, asexuel-le-s, allié-e-s et pansexuel-el-s.

Le terme *queer* permet aussi de regrouper toutes les identités dans le but

de s'affranchir de toutes ces catégories.

Je ne me sens hélas pas représenté dans ces catégories. J'ai eu à mon grand regret une sexualité souvent merdique. Je revendique donc la lettre M pour décrire un cas qui me semble beaucoup plus répandu qu'on ne l'imagine !

Pour conclure, deux remarques :

- À vouloir dresser des listes exhaustives, on reçoit souvent des volées de bois vert de la part de celles et ceux qui se sentent oubliés ou exclus.

- La parcellisation des combats peut entraîner une rivalité que la mutualisation des revendications permet d'éviter.

RV

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime



courriel creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59 🐦 @creal 76

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

Trésorière : Ani CORNÉLIS 19 rue Saint-Pierre 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN

Adhésion 2020 : 22 €

site : www.creal76.fr

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801
Directeur de la publication : Francis VANHÉE

Index librorum prohibitorum¹

On pensait pouvoir se féliciter du regain de succès rencontré par l'œuvre de Georges Orwell qui avec près de 70 ans d'avance dans ses romans les plus célèbres, *La ferme des animaux* et *1984*, dénonçait pour le premier la prise de pouvoir par des opprimés qui ne tardent pas à reproduire les injustices de leurs anciens oppresseurs et préfigurait, pour le second, la société de contrôle et de surveillance dans laquelle nous sommes entrés. En quelque sorte les deux faces du totalitarisme. Il semble toutefois que ces salutaires ouvrages puissent être victimes de contresens !



Vieille pratique

On connaît la célèbre « mise à l'index » émise par le Vatican (suite au concile de Trente en 1545) pour condamner un auteur, artiste, scientifique, philosophe, théologien... et en interdire l'œuvre comme non-conforme à la doctrine catholique et donc susceptible d'avoir un effet « pernicieux » auprès des croyants. On se souvient du maccarthysme qui sévit de 1950 à 1954 aux USA qui mit en place une « chasse aux sorcières » pour traquer les communistes ou supposés tels ainsi que leurs supposés sympathisants et les chasser de leur emploi. Ces dispositifs dont on peut trouver des équivalents dans bien des pays aux états dictatoriaux semblent trouver de la sympathie dans des courants de pensée qui en paraissent pourtant bien éloignés.

Effacement

Aux USA, émanant d'associations féministes, antiracistes ou plus généralement de défense des droits humains se développe ce qu'il est convenu d'appeler la « cancel culture », expression qui pourrait être traduite par « la culture de l'annulation » ou « la culture de l'effacement ». Cette condamnation par « effacement » concerne des personnes, des œuvres ou toute personne ou organisme abritant ces personnes ou ces œuvres qui refusent de s'en séparer ou qui continuent de leur permettre l'expression. En fait « La cancel culture consiste à essayer de détruire l'existence d'une personnalité dans le débat d'idées, dans la vie professionnelle, dans la vie sociale, et le cas échéant dans la vie académique ou artistique, au motif que ce qu'elle a dit ou fait est offensant du point de vue des "cancellistes" ». Ainsi et déjà, aux États-Unis, des journalistes, des professeurs d'université, ont été licenciés, ont dû quitter leur poste ou abandonner leur fonction victimes de la « cancel culture ». Comme le dit Laurent Dubreuil, enseignant aux USA et auteur de *La dictature des identités* : « Quand une personne est considérée comme ayant tenu des propos "offensants", elle fait l'objet de pressions par des pétitions, du cyber harcèlement. Elle ne doit plus être ni lue, ni écoutée, sa

production n'est plus digne d'intérêt. Comme si toute sa vie passée était désormais entachée des propos qu'elle a tenus. » Excommuniée, cette personne doit disparaître de la communauté de celles dont la parole est audible ou bien dont les écrits peuvent entrer dans le débat académique. Elle et son œuvre sont mises à l'index ! Ceux et celles qui le transgressent deviennent alors eux-mêmes l'objet de représailles.

Liberté d'expression

Cependant, pour Laure Murat qui s'exprime dans une tribune parue dans *Le Monde* : « La « cancel culture », c'est aussi et peut-être d'abord ceci : un immense ras-le-bol d'une justice à deux vitesses, une immense fatigue de voir le racisme et le sexisme honorés quand les Noirs se font tuer par la police et les statistiques de viols et de féminicides qui ne cessent d'augmenter. » La chercheuse Nathalie Heinich, dans *Le Monde* également, apporte une précision importante concernant ce comportement considéré comme une forme nouvelle de militance aux USA et qu'on voit poindre en France. Si la « liberté d'expression » aux États-Unis, est un principe constitutionnel pratiquement sans limites, en France, elle est limitée par la loi³ à laquelle on peut avoir recours devant les tribunaux si on se sent offensé. Ainsi, rappelle Nathalie Heinich : « En Amérique du Nord, la liberté d'expression ne peut être bridée que par la mobilisation publique. »



« Cancel culture »

Le plus navrant c'est d'observer que ce mode de contestation qui se caractérise par l'effacement, la disparition d'une statue, d'un livre, d'un penseur... comme c'était le cas sur les photos des responsables politiques soviétiques assistant au défilé de l'Armée rouge, conduit à l'anéantissement du débat académique fondement de l'universalisme. Une sorte de retour de l'interdit !

En octobre 2019, c'est la philosophe Sylviane Agacinski qui en fut victime alors qu'elle devait tenir une conférence à l'université Montaigne de Bordeaux. Sous la pression d'associations étudiantes qui la jugeaient homophobe à cause de ses prises de position sur la PMA, la conférence a été annulée.

Le 25 mars 2019, une représentation des *Suppliants* de Eschyle a dû être annulée contestée par des associations antiracistes dénonçant le fait que les acteurs portaient des masques noirs. Ce qui bien entendu n'avait rien à voir avec le « blackface » ridiculisant les Noirs mais – inculture de la « cancel culture » ! - étaient la tradition du théâtre antique. Pris dans le même tourbillon d'effacement on se doit de rappeler la pièce tirée du livre de Charb *Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes* qui fut l'objet de campagnes d'interdits de la part de syndicats d'étudiants qu'on a connus plus exigeants sur la liberté d'expression. Il est vrai que porter un regard ironique ou simplement critique sur les religions et leurs interprètes est devenu un périlleux exercice pour lequel les adeptes de la « cancel culture », gardiens des identités, sont particulièrement sourcilleux !

Si la censure est vieille comme le pouvoir religieux, politique ou académique, celle de la « cancel culture » est particulièrement dévastatrice depuis l'avènement de la cybercommunication des réseaux (dits) sociaux qui peuvent détruire une réputation en un clic recueillant les likes

de milliers de followers.

Les technologies nouvelles et l'inconséquence font décidément un ménage destructeur. Science sans conscience... ☐

¹ Index des livres interdits (ILP, institution vaticane instaurée à l'issue du concile de Trente (1545-1563). Depuis la *Notification de la suppression de l'index des livres interdits*, émise par le Vatican en 1966, cet index perd son caractère obligatoire et n'a plus valeur de censure, même s'il reste un guide moral.

² Extrait de la très explicite tribune contre la "cancel culture" parue dans Marianne :

<https://www.marianne.net/debattions/tribunes/la-cancel-culture-assez-dure>

³ Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

Article 10 : "Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi."

Article 11 : "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi."



Textes en ligne

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en suivant les liens

Recours récurrent aux "fetwaS" Autorité scientifique face au pouvoir religieux

En se pliant à l'avis religieux, le pouvoir risque à l'avenir d'être amené à s'y référer sous la pression, y compris pour se prononcer sur d'autres questions. Plus que jamais, la séparation du politique du religieux s'impose.....

<https://www.liberte-algerie.com/actualite/autorite-scientifique-face-au-pouvoir-religieux-342546>

La laïcité, garantie d'un État moderne

par Kamel Bencheick

Le Matin d'Algérie 19 mai 2020

<https://www.lematindalgerie.com/la-laicite-garantie-dun-etat-moderne>

Hommage à Gisèle Halimi

Une grande dame nous a quittés au cœur de l'été. Laïque, républicaine, révolutionnaire, féministe, anti-familialiste, révoltée contre tous les ordres établis, les dogmes quels qu'ils soient, surtout lorsqu'on vous assigne, d'avance, une place dans la société. Lutte contre le patriarcat : refus de "servir" son frère, grève de la faim à l'âge de 10 ans, pour avoir le droit de lire, le refus d'un mariage arrangé à l'âge de 16 ans, refus de l'instruction religieuse, combat pour faire des études supérieures de droit. Toute jeune, combat pour...

<http://www.cnafal.org/wp-content/uploads/2020/08/2020-JMB-Hommage-%C3%A0-Gis%C3%A8le-Halimi.pdf>

Les combats de Victor Hugo résonnent encore aujourd'hui

A l'occasion de la sortie de la collection du *Monde* consacrée à l'œuvre de l'écrivain, Arnaud Laster, président de la Société des amis de Victor Hugo, souligne la clairvoyance de l'auteur au fil de ses œuvres et les nombreux échos actuels de ses luttes. Victor Hugo a mené nombre de combats qui continuent aujourd'hui de résonner avec fracas. Ainsi, dès 1829, il s'indigne des violences faites aux femmes et montre dans *Les Orientales* la dérive meurtrière à laquelle peut conduire l'obligation du port du voile.

https://www.lemonde.fr/culture/article/2020/07/08/les-combats-de-victor-hugo-resonnent-encore-aujourd-hui_6045564_3246.html

Manifeste

80 psychanalystes s'insurgent contre l'assaut des « identitaristes » dans le champ du savoir et du social

« *Les intellectuels ont une mentalité plus totalitaire que les gens du commun* » écrivait Georges Orwell (1903-1950), dans *Essais, articles et lettres*.

Des militants, obsédés par l'identité, réduite à l'identitarisme, et sous couvert d'antiracisme et de défense du bien, imposent des idéologies racistes par des procédés rhétoriques qui consistent à pervertir l'usage de la langue et le sens des mots, en détournant la pensée de certains auteurs engagés dans la lutte contre le racisme qu'ils citent abondamment comme Fanon ou Glissant qui, au contraire, reconnaissent l'altérité et prônent un nouvel universalisme.

<https://www.oedipe.org/article/manifeste-des-psychanalystes-sinsurgent-contre-l-assaut-des-identitaristes-dans-le-champ-du>

Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé à la manifestation de rue...

- mardi 16 juin à l'appel de Tous et toutes pour la santé et en soutien à l'ensemble des personnels du secteur public de la santé

- samedi 20 juin à l'appel des États généraux des migrations soutenu par le CDLF, pour la régularisation de toutes les Sans-Papiers et MigrantEs, la fermeture des CRA et le logement pour toutes ! Pour l'égalité des droits, la fin des discriminations et des violences policières ! Pour la liberté !



Le 16.06.20 à Rouen



Le CREAL76 a participé au forum des associations de Canteleu...

le samedi 5 septembre, en partenariat avec les associations cantiliennes Lala.C (La laïcité dans la cité) et FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques). Cette rencontre a permis d'échanger avec les cantiliens, de leur présenter le CREAL76, ses actions, ses brochures, son bulletin *Combat laïque* et aussi ses possibilités d'interventions et de prêts d'expositions.

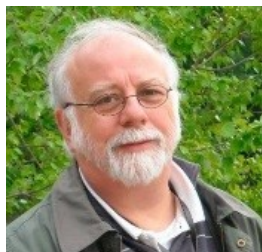
Des collectivités normandes qui dépensent les fonds publics pour l'enseignement privé

C'est au lycée privé la Châtaigneraie du Mesnil-Esnard (76) que le président de la région Normandie Hervé Morin a réservé sa visite de rentrée jeudi 3 septembre. Il ne venait pas les mains vides : 764 911 € de subventions pour équiper des ateliers, étendre celui de métallurgie, mettre en place une ligne de production 4.0... Les lycées professionnels publics, dans le même temps, sont à la diète. Dans un communiqué de presse¹, la Région détaille ses aides à l'enseignement privé considéré comme « participant au service public de l'éducation ». Ainsi, au lycée privé la Châtaigneraie, le forfait d'externat (dépenses de fonctionnement, chauffage, entretien et personnels affectés hors enseignement - les professeurs sont entièrement payés par l'État !) se monte à 919 049 € ! Le communiqué détaille la politique générale de soutien financier

au privé : investissements immobiliers, matériel pédagogique et informatique sont subventionnés à 50 % auxquels s'ajoutent les garanties d'emprunt...

À Évreux, le président du département de l'Eure Pascal Lehongre rencontrait le 8 septembre Mauricette Fresneau-Daries qui n'est autre que la présidente de l'UDOGEC (union départementale des organismes de gestion de l'école catholique). Il s'agissait de signer un plan pluriannuel d'investissements en faveur des 11 collèges privés selon *Paris-Normandie* du 06.09, page 2. Il y a là reconnaissance publique, administrative et financière d'un réseau confessionnel au mépris de la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 !

¹<https://www.normandie.fr/recherche?combine=reentr%C3%A9e+scolaire>



Philippe SCHAPMAN nous a quittés...

Message du CREAL76 lu lors de ses obsèques le 25 août 2020 au crématorium du Petit-Quevilly

Nous saluons en Philippe un ami du genre humain, toujours souriant, bienveillant, très investi sur les questions sociales comme celles du handicap, et qui était un fervent défenseur de la laïcité.

Adhérent depuis 2004, il était souvent présent aux actions, réunions ou conférences organisées par notre association.

Philippe était convaincu que l'humanisme laïque qui ne reconnaît aucun dogme tout en n'excluant personne était le plus apte à faire vivre une société plus juste, plus fraternelle et plus égalitaire.

C'est pourquoi, il savait intervenir pour rappeler les principes

de la laïcité que ce soit au niveau professionnel au sein même de l'hôpital ou dans ses engagements associatifs et citoyens, en apportant une attention toute particulière à l'école publique et laïque.

Toute sa vie, son engagement laïque et social au service des autres fut sa ligne de conduite.

Rendre hommage à Philippe Schapman c'est inlassablement chercher les moyens de poursuivre l'action sur le chemin où il s'était engagé depuis toujours, et ainsi faire partager aux futures générations le sens qu'il a su donner à sa propre vie en menant le combat social guidé par l'humanisme laïque.

À sa famille, ses amis, ses camarades, le Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime - CREAL76 -, apporte son total soutien et adresse ses condoléances fraternelles.

CREAL76
le 25 août 2020

Le crapaud qui n'aime pas l'eau bénite

À Saint-Pierre-de-Colombier en Ardèche, la construction d'un gigantesque complexe religieux - actuellement suspendue -, sera-t-elle empêchée à cause des crapauds sonneurs à ventre jaune ?

À Saint-Pierre-de-Colombier, village situé dans la vallée de la Bourges et surplombé par une statue dite de Notre-Dame-des-Neiges érigée en 1946, s'est installée la même année une communauté religieuse traditionaliste : la Famille missionnaire de Notre-Dame (FMND). Or celle-ci entend étendre sur 17 hectares son patrimoine local déjà très important, en y construisant un sanctuaire du Cœur-immaculé-de-Marie dont les dimensions et ses extensions semblent démesurées et porter atteinte à l'environnement local.

Dans ce village de 400 habitants, 118 personnes inscrites sur les listes électorales feraient partie de la Famille missionnaire de Notre-Dame - FMND alors que seule une trentaine y vivrait réellement. C'est donc sans difficulté que le permis de construire a été rapidement accepté par une municipalité acquise au projet, le maire défendant par là-même le développement d'un tourisme religieux qui favoriserait l'activité commerciale du village.

Mais les habitants de la vallée ne l'entendent pas tous de cette manière et les opposants se sont organisés au sein du collectif Les Ami-e-s de la Bourges qui dénonce le projet : « Ce gigantesque projet de construction, comportant une "basilique" s'élevant à 50 mètres de haut, une passerelle sur le cours d'eau de la Bourges, plusieurs bâtiments annexes et un parking qui rêve l'accueil de "4000 pèlerins", nous paraît démesuré et impensable pour une commune d'à peine 400 habitant-e-s nichée dans une vallée préservée, qui plus est au cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. ».

L'opposition au projet ne porte pas sur sa dimension religieuse, mais sur les dimensions écologique, légale et financière.

Des manquements administratifs tel que l'oubli par la FMND, dans sa demande de permis de construire, de la notification de l'implantation du projet immobilier au sein du parc naturel régional des Monts d'Ardèche ont été relevés par le collectif, « oubli » entraînant la dispense de l'étude d'impact environnemental de la construction.

Or, d'après une étude réalisée en 2017 vivent dans cette vallée des espèces protégées telles que le castor, la loutre, et surtout le crapaud sonneur à ventre jaune dont la protection interdirait un tel projet.

Or la plainte du collectif contre la FMND dénonçant cet « oubli » et demandant l'étude d'impact environnemental a été déposée auprès des services de l'État hors des délais légaux de deux mois après l'obtention du permis de construire, pour être acceptée et suspendre ce permis de construire.

Les travaux ont donc pu démarrer en mai 2019.

Un bras de fer s'est alors engagé entre les religieux et leurs partisans, qui ont poursuivi les travaux, et les opposants qui ont persévéré dans leur lutte, l'administration restant sourde aux sollicitations de ces derniers pendant plus d'un an

Mais le 13 juin 2020 coup de théâtre : alors qu'une manifestation est organisée par le collectif, une quarantaine de jeunes décident d'occuper le site et de le transformer en zone à défendre (ZAD) afin de stopper les travaux. Aussitôt le maire fait fermer les routes d'accès au village.

Dès le 15 juin la ZAD est délogée par la police. Des élus politiques d'EELV et du PCF à l'Europe et à la Région s'impliquent et exigent l'organisation

d'une réunion. La préfecture propose la reprise du dossier et une réunion de conciliation se tient dès le 16 juin. À son issue, l'étude d'impact environnemental est promise.

Pourtant, le 1^{er} juillet la préfecture décide de ne pas réaliser cette étude mais de former un « groupe de travail » auquel les opposants au projet ne seront pas conviés alors que des représentants de la FMND le seront...



Financement douteux ? Complaisance des services de l'État envers la FMND ?

Alors qu'il s'interroge sur le financement douteux de ce farameux projet ainsi que sur le caractère quasi-sectaire de la congrégation religieuse, le conseiller régional PCF François Jacquart pose aujourd'hui la question d'une certaine complaisance des services de l'État envers la FMND.

Selon lui et si tel est le cas, ce serait d'une extrême gravité pour la République et la laïcité. Des éléments sembleraient étayer ce doute.

Quant à Daniel Calichon (co-président du collectif), il abonde dans le même sens : « il n'y a plus de démocratie dans ce village. La laïcité n'est pas respectée. Ces gens-là font quasiment ce qu'ils veulent. L'opposition est ignorée et peut même être humiliée par les religieux. »

Pour François Jacquart, « La situation est particulière sur ce territoire et il faut que le principe de laïcité l'emporte. »

Le crapaud sonneur à ventre jaune aura-t-il raison de la basilique ?

Prochaine réunion de concertation prévue en préfecture le 26 septembre 2020... à suivre

Sources : <https://stop.basilique.org/les-motifs-de-notre-mobilisation/>
<https://www.change.org/p/pr%C3%A9fecture-de-l-ard%C3%A8che-halte-au-projet-de-b%C3%A9tonnage-des-rives-de-la-bourges>
https://mrmondialisation.org/basilique-en-ardeche-desastre-ecologique-financement-douteux-et-soupcons-de-sectarisme/?utm_source=actus_lilo&fbclid=IwAR1G77m7fgC5scW1GtH8yDYPxq-O8SqDH1Ms54JMINmuDeaw39OtcgAyHqU
<https://charliehebdo.fr/2020/06/religions/ardeche-une-zad-eclairerabat-les-cartes-chantier-irregulier/>
https://www.liberation.fr/societe/2001/04/09/la-vierge-enleve-la-mairie-de-saint-pierre_360735

22 août 2020

Première Journée internationale de l'apostasie

Le 22 août 2020 est déclaré Première Journée internationale de l'apostasie par une coalition internationale d'organisations d'ex-musulmans. L'apostasie est le fait d'abandonner ou de renoncer à une religion. L'apostasie est punie de mort en Afghanistan, en Iran, en Malaisie, aux Maldives, en Mauritanie, au Qatar, en Arabie Saoudite, en Somalie, dans les Émirats arabes unis et au Yémen, et elle est criminalisée dans bien d'autres pays à majorité musulmane. Au Pakistan, la non-croyance en Dieu entraîne la peine de mort sous la loi criminalisant le blasphème. En Arabie Saoudite, l'athéisme est assimilé au terrorisme. Dans certains pays où la peine de mort n'existe pas, ce sont les islamistes qui tuent les personnes qualifiées d'apostats, y compris au Bangladesh et dans la minorité musulmane indienne. Dans bien des pays, dont l'Europe et l'Amérique du Nord, les apostats font face à des menaces, de l'ostracisme et à des violences basées sur l'honneur, y compris de la part de leurs familles. Des personnes de milieux juif orthodoxe, chrétien, hindou et autres sont également en butte à l'ostracisme et à la violence pour apostasie.

Le 22 août a été choisi comme Journée de l'apostasie parce que c'est la Journée des Nations unies commémorant les victimes des actes de violence commis au nom de la religion ou des croyances. De plus, la fin août marque le début de la seconde vague d'exécutions de masse des apostats en Iran en 1988, après de brefs 'procès'. Les milliers de gens qui répondirent négativement à des questions telles que 'Êtes-vous musulman ?', 'Croyez-vous en Allah ?', 'Est-ce que le saint Coran est la parole de Dieu ?', 'Reconnaissez-vous le saint Mohamed comme le Sceau des Prophètes ?', 'Jeûnez-vous durant le ramadan ?', 'Est-ce que vous priez et lisez le saint Coran ?' furent exécutés sommairement.

En cette Journée de l'apostasie, nous renouvelons nos appels pour :

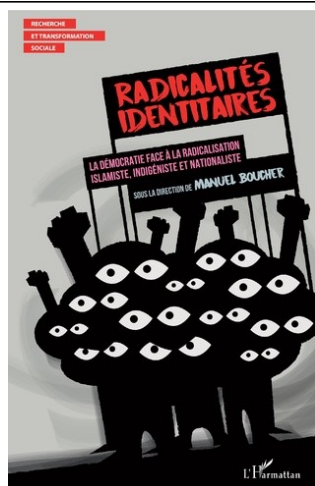
- commémorer les victimes des lois sur l'apostasie
- mettre fin à la criminalisation et à la peine de mort pour apostasie dans les pays sous lois islamiques
- mettre fin à l'ostracisme, aux menaces et à la violence dite d'honneur des familles des apostats
- affirmer notre liberté de pensée, de conscience et de croyance ainsi que d'opinion et d'expression en accord avec la Déclaration des droits humains des Nations unies (articles 18 & 19).

Le CREAL76 s'est associé à cet appel sous cette forme : Francis Vanhée, CREAL76 Comité de réflexion et d'action laïque.

Organisations fondatrices, premiers signataires :

Atheism Association of Turkey ; Atheist & Agnostic Alliance of Pakistan ; Atheist Refugee Relief ; Central Committee of Ex-Muslims in Scandinavia ; Council of Ex-Muslims of Britain ; Council of Ex-Muslims of Sri Lanka ; ExMuslim Somali Voices ; Ex-Muslims of India ; Ex-Muslims of Netherlands ; Ex-Muslims of North America ; Ex-Muslims of Norway ; Ex-Muslims of Tamil Nadu, India [...]

Liste complète : <http://www.siawi.org/spip.php?article23143>



Radicalités identitaires

Ces dernières années, des extrémistes identitaires percutent, notamment par la violence, les valeurs républicaines de la société française. Voyant l'avenir de l'humanité comme un « choc des civilisations » et une « guerre de races », ces mixophobes ethno-di érencialistes partagent la théorie du « grand remplacement » en Occident : les identitaires nationalistes sont anti-cosmopolites et prônent

la « remigration » alors que les identitaristes décoloniaux et islamistes revendiquent une hétérophobie communautaire et politico-religieuse.

Les crispations identitaires ont ainsi fait couler beaucoup d'encre les uns dénoncent le « défaut d'assimilation » des populations immigrées venues d'Afrique et de leurs descendants, tandis que les autres accusent la « panique identitaire » de ceux qui fantasment un ennemi imaginaire. Cet ouvrage ne se situe dans aucun de ces deux camps idéologiques voyant la société française non pas comme elle est dans les faits mais comme ils voudraient qu'elle soit ou comme ils redoutent qu'elle devienne.

À partir de travaux en sciences sociales (sociologie, anthropologie, histoire, sciences politiques) interrogeant les processus de radicalisation des activistes islamistes, indigénistes et nationalistes ainsi que les actions de « contre-radicalisation » des institutions et des intervenants sociaux, cet ouvrage décrit la réalité des radicalités identitaires et de leurs enjeux pour la cohésion sociale au sein des sociétés démocratiques.

Boucher, Manuel (dir.), Radicalités identitaires : la démocratie face à la radicalisation islamiste, indigéniste et nationaliste,

« Dès l'An Un, le FLN décréta le parti unique et autoritaire. Fin du rêve. L'antisémitisme a ressurgi. Et au fil du temps, le chantier de ma jeunesse vibrante et militante est devenu un foyer de l'islamisme qui frappera le monde au tournant du siècle. »

Marceline Loridan-Ivens

cinéaste et productrice française, compagne de déportation de Simone Veil.

Laïcité au Liban ?

Pendant quatre siècles l'Empire ottoman aura maintenu le Liban sous son contrôle en exacerbant les rivalités entre les différentes communautés religieuses d'autant plus aisément qu'aucune d'entre elles ne pouvait ni ne peut aujourd'hui, démographiquement parlant, revendiquer une majorité de plus de 50 %.

Le Liban existe dans ses frontières actuelles depuis 1920, date de la création du Grand-Liban sous mandat français et britannique issu lui-même du démembrement de l'Empire ottoman à la fin de la Première Guerre mondiale. Il accède à l'indépendance en 1943, indépendance pour laquelle toutes les factions politico-confessionnelles se sont battues. Ensemble mais pas pour les mêmes raisons ni pour les mêmes objectifs.

Luttes de clans

Le Pacte national de 1943 est un accord oral entre les différentes factions qui ont imaginé des règles pour se partager le pouvoir à ses différents échelons. Les sièges à la Chambre des députés, les postes de d'administration, de l'armée sont répartis subtilement entre les dix-huit confessions officiellement enregistrées¹ (5 musulmanes et 12 chrétiennes). Au sommet de l' « État », l'arrangement suivant est conclu : le président de la République est chrétien maronite, le Premier ministre, musulman sunnite, le président de la Chambre des députés, musulman chiite.

Si les maronites disposent également du commandement de l'armée et des services de renseignement et si les sunnites, de celui des forces de sécurité intérieure, d'autres confessions se voient réserver certains ministères et les fonctionnaires sont également nommés en fonction de leur appartenance confessionnelle.

En rester là serait trop simple. Derrière chaque confession religieuse reconnue comme pouvant accéder à une fonction dans l'appareil d'État, les tensions ne manquent pas. On imagine sans peine les rivalités entre sunnites et chiites mais des oppositions claniques peuvent surgir au sein d'une même confession. Le parti de Dieu Hezbollah chiite et le parti Amal tout aussi chiite ne sont pas sur la même longueur d'onde.

Au Liban, un parti pouvant accéder au gouvernement ne peut être que l'habillage politique d'une confession. Ce qui n'empêche pas à l'interne des luttes de clans basées sur les relations familiales et les intérêts économiques.

Ainsi un système qui se revendique « confessionnaliste » avec une répartition des fonctions publiques préétablie aboutit à être en réalité clanique pour le simple citoyen dont l'existence dépend de sa religion, de l'obéissance de sa religion, de son appartenance au clan de son chef de famille. Les accords de Taef de 1989 ont modifié Le Pacte national de 1943 sans pour autant changer l'organisation clanique du Liban. Un athée reste attaché aux droits issus de la confession de son « patriarche ».

Société d'affidés

Ce qui pourrait passer pour du folklore est en réalité essentiel à la survie de la plupart des familles. En effet tant que ce système clanique a pu se maintenir du temps de la « prospérité »

du Liban due à son commerce florissant et son système bancaire, chaque chef de clan pouvait distribuer les prébendes à ses affidés. Ce système s'est écroulé avec la guerre civile de 1975 à 1990. Ainsi et pour illustrer cette situation : à la veille de la guerre civile, 1 dollar valait 3 livres libanaises ; au cours de vendredi 7 août 2020, pour un dollar vous recevez... 1507, 94 livres !

Rejet du système

Alors que depuis des mois les Libanais manifestent pour que soit apporté remède à cette situation qui les affame, la catastrophe du mardi 4 août à Beyrouth a servi de catalyseur à la contestation du système confessionnaliste. Ils rejettent ces institutions claniques et même toute tentative de rafistolage. Certains en viennent, et surtout parmi les plus jeunes, à revendiquer l'avènement d'un État libanais laïque. Il y a pourtant loin de la coupe aux lèvres ! En effet, la laïcité n'appartient pas à la culture politique de cette région. L'islam pas plus que le christianisme oriental ne semblent prêts à en faire un principe politique libanais. Ce qui pour eux serait un fâcheux précédent. Pourtant l'option laïque a au moins le mérite d'être évoquée comme un recours à un système confessionnaliste qui a montré sa nocivité.

Laïcité à la libanaise ?

Le chemin sera non seulement long mais périlleux quand on sait le poids des milices confessionnelles qui ont une puissance militaire bien supérieure à l'armée libanaise. La plus importante d'entre elles, le Hezbollah chiite à lui seul, fort de ses 20 à 25 000 combattants, dispose d'un imposant matériel de guerre. Il ne resterait vraisemblablement pas inactif si la perspective d'un Liban démocratique, laïque et républicain se profilait.

Et pourtant quelle autre proposition faire pour reconstruire ce Liban livré en pâture aux factions politico-religieuses qui ont ruiné le pays ? Cependant plutôt que de vouloir imposer un système de rechange qui ne serait pas adapté à la réalité culturelle du pays, laissons les Libanais et Libanaises construire librement une démocratie qui par la force des choses ne pourra que se fonder sur la laïcité.

Alors si on parle de laïcité « à la française » souhaitons l'avènement d'une laïcité « à la libanaise » !

À propos de Liban on entend souvent ce commentaire mi-ironique, mi-désespéré : « Si vous avez compris quelque chose au Liban, c'est qu'on vous l'aura mal expliqué². » C'est aussi un conseil de prudence...

¹ Les 18 communautés reconnues

Les communautés chrétiennes : maronite, grec-orthodoxe, grec-catholique (ou melkite), arménienne apostolique, arménienne catholique, syrienne-orthodoxe, syrienne-catholique, assyrienne, chaldéenne, copte orthodoxe, latine et protestante.

Les communautés musulmanes : chiite, sunnite, druze, ismaélienne et alaouite.

La communauté juive est également reconnue, mais le nombre de ses membres ne dépasse pas la centaine concentrée vers Beyrouth. Les juifs étaient encore 20 000 en 1948.

² Formule de Henry Laurens, historien et universitaire français, spécialiste du monde arabe et professeur au Collège de France où il occupe la chaire d'histoire contemporaine du monde arabe depuis 2003.



Échos d'ailleurs

TURQUIE : Justice ottomane

Ils et elles clamaient leur innocence et réclamaient la fin du harcèlement dont ils et elles étaient victimes ou la révision équitable des « procès » qui les avaient conduits en prison.

Helin Bölek, 28 ans, chanteuse de Grup Yorum, est morte ce 3 avril après un jeûne de 288 jours qu'elle avait entrepris pour protester contre les violences policières dont elle avait été victime.

Mustafa Koçak, condamné suite à une dénonciation l'accusant d'avoir « violé la Constitution », est mort en prison ce 24 avril après 297 jours de grève de la faim.

Ibrahim Gökçek, 41 ans, bassiste de Grup Yorum, est mort le 7 mai après 323 jours de refus de s'alimenter.

Après 8 mois d'une grève de la faim transformée en "jeûne de la mort" dans les geôles turques, Ebru Timtik jeune avocate kurde de 42 ans est morte..

Ebru Timtik, était membre du "Bureau des avocats du peuple", une ONG pacifiste composée d'avocats bénévoles défenseurs des droits humains mais considérée comme une organisation terroriste par le pouvoir turc d'Erdogan.

Elle faisait partie des quelque 1 500 avocats poursuivis (dont 441 condamnés) pour avoir, dans l'exercice de leur profession, revendiqué le respect en Turquie des normes de droit et le respect des conventions internationales portant sur les droits civils et politiques.

En apprenant la mort de l'avocate turque, Christiane Féral-Schul, présidente du Conseil national des barreaux français, a écrit sur son compte twitter : « *Dans les prisons turques, c'est le droit qui meurt .* »

La Turquie est-elle toujours candidate à l'Union européenne, statut reconnu officiellement en 1999 ? Les négociations avec Ankara seraient, nous dit-on,... « au point mort ».

TUNISIE : Grande féministe, Gisèle Halimi qui vient de disparaître ne manquait jamais de rappeler que les progrès vers l'émancipation des femmes obtenus de haute lutte n'étaient jamais acquis.

Née en Tunisie dans une famille plus que modeste, elle n'aurait pas manqué de voir, venant de son pays natal, l'illustration de ses mises en garde.

Le 13 août dernier, la Tunisie était appelée à participer à la Fête nationale de la femme. À cette occasion, le chef de l'État, Kaïs Saïed a prononcé un discours qui a laissé pantois ceux et surtout celles qui attendaient des propositions allant dans le sens de l'égalité entre femmes et hommes en particulier sur un thème qui suscite bien des discussions en Tunisie, à savoir l'égalité devant les règles de succession.

Dans une sorte de volonté d'équilibrage, le Président a voulu rappeler que si l'État ne saurait avoir une religion c'est la

Nation qui en est porteuse. Subtilité qui l'a conduit à puiser dans le Coran la justification du rejet de l'égalité en matière de succession. Il a conclu : « *concernant l'héritage en islam, le concept de la justice et de l'équité prime celui de l'égalité théorique* ». Propos qui sonne comme une fin de non-recevoir des revendications féministes en matière des droits successoraux.

Pour l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), le rejet de l'égalité dans l'héritage « *reflète une compréhension limitée de la réalité des femmes et de la société tunisiennes* ».

L'ATFD maintient que « la revendication de l'égalité successorale constituera toujours une exigence non négociable qui n'accepte pas d'attribution, étant l'un des piliers des droits socio-économiques ».

LIBAN :

Dominique Eddé, écrivaine libanaise, essayiste, romancière, interrogée sur France-Inter, mardi 1^{er} septembre a déclaré :

« Pour ma part, la solution [pour résoudre la crise du Liban] passe par la laïcité, c'est-à-dire par la fin du système communautaire. Ça ne peut pas se faire en un jour, j'en suis cons-

ciente, mais je crois aussi qu'en dehors d'une utopie telle que celle-là, qui n'est pas un idéal, l'utopie c'est quelque chose de faisable, l'idéal c'est un obstacle. Il faut aller vers l'utopie, c'est-à-dire vers ce qui peut réunir ce monde autour d'un projet commun, dans un état qui les protège, dans un état laïque, où les gouvernants serviraient au lieu de se servir. »

**« Hélas, on voit que de tout temps,
Les petits ont pâti des sottises des grands »**

Jean de La Fontaine



SOUDAN : le pari de la laïcité

Combien de fois doit-on entendre que la laïcité est une affaire franco-française et que personne hors de nos frontières ne s'embarrasse de la séparation du religieux et du politique ! Voire même que la laïcité est une forme d'oppression dont il faudrait bien se passer.

Tournant historique

Pourtant la laïcité est un principe politique qui fait son chemin. Au Soudan, après qu'un accord de paix a été signé le 31 août entre le gouvernement soudanais de transition et plusieurs groupes rebelles, c'est un nouvel « acte historique » qui pointe avec le paraphe le 3 septembre d'une « déclaration de principes » avec le chef d'un important groupe armé. Cette déclaration proclame des principes qui seront inscrits dans la nouvelle constitution de 2021 tels le respect de la diversité ethnique et religieuse, les règles démocratiques pour tous et surtout la séparation de la religion et de l'État. L'idée d'inscrire la séparation entre la religion et l'État dans la Constitution était une demande principale du chef rebelle al-Hilu à laquelle a cédé le Premier ministre du gouvernement de transition, en retour de quoi al-Hilu a fait la concession de ne pas mentionner le terme « laïcité » (« secularism » en anglais) dans la déclaration.

Ainsi, après plus trois décennies de dictature théocratique, et avec la prudence qui reste de mise au regard de la situation économique très fragile du pays, le Soudan semble s'acheminer vers la paix et la démocratie.

Réactions en Algérie

Deux quotidiens algériens ne manquent pas de commenter cet événement inouï qui vient de marquer la vie politique soudanaise. *Liberté-Algérie* titre ce 8 septembre « Le Soudan fait le pari de la laïcité » quand *El Watan* du 6 septembre développe dans son éditorial : « Le Soudan, l'Algérie et la laïcité ». A lire ces articles, on apprend (*Liberté-Algérie*) que « Le Soudan s'apprête à intégrer dans sa future Constitution (2021) le principe de la séparation de la religion et de l'État, un tournant pour ce pays placé depuis ces trois dernières décennies sous un régime théocratique instauré, en 1989, par le tristement célèbre, l'ex président déchu Omar Al-Bachir. » et que (*El Watan*) « Trois jours après la signature d'un accord de paix entre le gouvernement soudanais de transition et cinq

groupes rebelles du pays, un autre accord a été paraphé, jeudi 3 septembre, entre le Premier ministre de la transition et Abdelaziz al Hilu, chef de l'un des plus importants mouvements armés, rapporte la radio publique française RFI, sur son site internet. Cette déclaration proclame des principes tels l'engagement pour le respect de la diversité ethnique et religieuse, la règle démocratique pour tous et surtout la séparation de la religion et de l'État, autrement dit la consécration de la laïcité. Il reste certes encore du chemin à parcourir, mais le socle démocratique est prôné pour un nouveau Soudan laïc, démocratique et fédéral. »

L'éditorialiste de *El Watan* ne manque pas de profiter de ce « tournant historique » soudanais pour faire allusion à la situation algérienne en formulant ce vœu : « L'Algérie doit s'en inspirer pour prendre clairement et définitivement le cap de la laïcité pour s'immuniser contre toute dérive théocratique et totalitaire. C'est la seule voie pour se mettre sur le chemin de la modernité et du développement économique, culturel, social et sociétal. » □

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200906-jean-baptiste-galopin-chercheur-sp%C3%A9cialiste-soudan>
<https://www.elwatan.com/edito/le-soudan-lalgerie-et-la-laicite-06-09-2020>
<https://www.liberte-algerie.com/international/le-soudan-fait-le-pari-de-la-laicite-345133>

Un "vœu pieux" !

- Puisse ce gouvernement de transition au Soudan instauré depuis la chute du dictateur Omar El Bachir en avril 2019, aboutir à un véritable état démocratique et laïque.
- Puisse ce gouvernement laisser la part belle aux représentants de la société civile et réduire, ainsi que le réclament les manifestants en Algérie qui suivent et observent de près la révolution soudanaise, le rôle des militaires.
- Puisse ce gouvernement provisoire résister aux influences historiques de l'Égypte et de l'Arabie Saoudite, tant sur le plan militaire qu'idéologique et financier ; ces deux pays voyant d'un mauvais œil cette révolution démocratique et laïque ! (cf : les difficultés du mouvement hirak en Algérie à lutter contre la répression du nouveau gouvernement et l'influence des Frères musulmans freinant les revendications démocratiques) .
- Puisse la future Constitution faire entrer dans le gouverne-

ment davantage de femmes qui se battent pour l'égalité des droits, l'abolition des codes vestimentaires, qui ont obtenu l'interdiction d l'excision... et qui ont payé le prix fort lors des massacres du 3 juin 2019 perpétrés par des milices ex - pro gouvernementales.

- Puissent aussi que toutes les composantes culturelles (qui font fi de leurs différences dans les manifestations comme au Liban) soient représentées : croyants (minorités chrétiennes et animistes du Sud, coptes au Nord) et non croyants.

Cette réflexion s'appuie sur, d'une part, mon expérience après trois missions au Soudan au sein du GREF

(Groupement des éducateurs sans frontières) entre 2012 et 2015 au cours desquelles j'ai pu constater l'influence des prédicateurs venus d'Arabie Saoudite à travers le port du niqab chez certaines de nos collègues soudanaises, le hijab seulement étant imposé ; les relations entre ces deux pays s'étant renforcées depuis la partition d'avec le Soudan du Sud comme débouché commercial et d'autre part , sur les témoignages de résistants soudanais venus participer à un colloque à la Sorbonne fin juin 2019 sur la révolution en marche .

NM

ALGÉRIE : Congrès de la Soummam, mouvement du 22 février (Hirak) et inauguration de la grande mosquée d'Alger

Ce 20 août dernier, des Algériens de toutes tendances politiques sont venus à Ifri pour commémorer le 64^e anniversaire du congrès de la Soummam de 1956, conclave historique clandestin qui avait réussi à réunir les dirigeants de la révolution algérienne de sensibilités différentes, afin de structurer sur les plans national et international la révolution et poser les principes de base de la future Algérie indépendante.

Dans toutes les manifestations de 2019, les manifestants du Hirak en revendiquant la « *primauté du civil sur le militaire* » et « *Pour un État civil et social* » faisaient référence à ces principes fondateurs.

La construction de la nouvelle grande mosquée d'Alger, la plus grande du Maghreb voulue par l'ancien président Bouteflika avec le plus haut minaret - afin de concurrencer la mosquée Hassan II de Casablanca - est terminée depuis plu-

sieurs mois, mais la crise sanitaire a suspendu son inauguration. L'annonce par le pouvoir algérien de son inauguration officielle à la date historique du 1^{er} novembre, date anniversaire du début de la guerre d'Algérie n'est, semble-t-il pas dépourvue d'arrière-pensée politique. Comme l'écrit le chroniqueur Mustapha Hammouche dans le quotidien *Liberté-Algérie*, « *Le pouvoir, en donnant rendez-vous le 1er novembre dans une mosquée, ne fait rien d'autre que poursuivre le projet, conçu comme riposte au Hirak démocratique, de vêtir la Révolution d'un voile islamiste, histoire de l'éloigner de sa finalité démocratique, citoyenne et laïque, telle qu'envisagée par les délibérations de la Soummam. Mais l'Histoire ne se renie pas : tout n'est que question de temps* ».

Sources

<https://www.liberte-algerie.com/contrechamp/20-aout-histoire-et-politique-5296>

<https://www.elwatan.com/edition/actualite/le-hirak-sappropriation-levenement-a-ifri-22-08-2020>

Rouen : Napoléon déboulonné... Christophe Colomb barbouillé...

Depuis la fin du mois de juin, la statue équestre de Napoléon située au centre de la place de l'Hôtel-de-Ville a disparu, ne reste que son piédestal ! Aurait-elle été victime de la vague de déboulonnages de statues de personnages historiques controversés qui a sévi de par le monde ces derniers mois ?

Il n'en est rien...C'est à cause d'une fissure qui fragilisait l'équilibre de la statue et qui pouvait menacer sa stabilité qu'elle a été déposée a expliqué la Ville de Rouen.

Non sans mal, puisque c'est après plusieurs essais ratés et le recours à des engins puissants qu'elle a pu être grutée pour être transportée vers un atelier de restauration.

Par contre, par deux fois, en juin 2020 et le 5 septembre dernier, le buste de Christophe Colomb a été barbouillé de peinture rouge. Ce buste fait partie de la série des bustes des grands navigateurs et voyageurs, œuvres du sculpteur rouennais Jean-Marc de Pas, érigés le long de la piste cyclable du pont Boieldieu.



Cette action semble bien se situer dans la vague de destruction et de dégradation des statues de Christophe Colomb aux États-Unis ou ailleurs (Grande-Bretagne, Belgique), puisque des inscriptions comme « esclavagiste » ont été peintes sur le socle du buste.

Le Génois, longtemps célébré comme celui qui « a découvert l'Amérique » est aujourd'hui considéré comme responsable de l'extermination des Amérindiens et dénoncé au même titre que les esclavagistes européens par les mouvements antiracistes américains.

Dernière minute : ce 10 septembre, le maire de Rouen a annoncé son souhait d'ouvrir une consultation citoyenne pour proposer de remplacer la statue de Napoléon par une figure féminine. Son « *inclination personnelle* » pencherait vers Gisèle Halimi l'avocate et militante universaliste de la cause des femmes. '

https://actu.fr/normandie/rouen_76540/en-images-a-rouen-la-statue-de-napoleon-perd-la-tete-et-s-en-va-faire-peau-neuve_34704310.html
<https://www.paris-normandie.fr/actualites/faits-divers/a-rouen-la-statue-de-christophe-colomb-une-nouvelle-fois-vandalisee-GF17211351>

Guillaume
**La chronique
de Rahan**
LECOINTRE

Sors du dauphin, Satan !

Moi, Rahan, au cours de mes nombreuses aventures j'ai croisé de multiples fois le dauphin : je l'ai même chevauché !

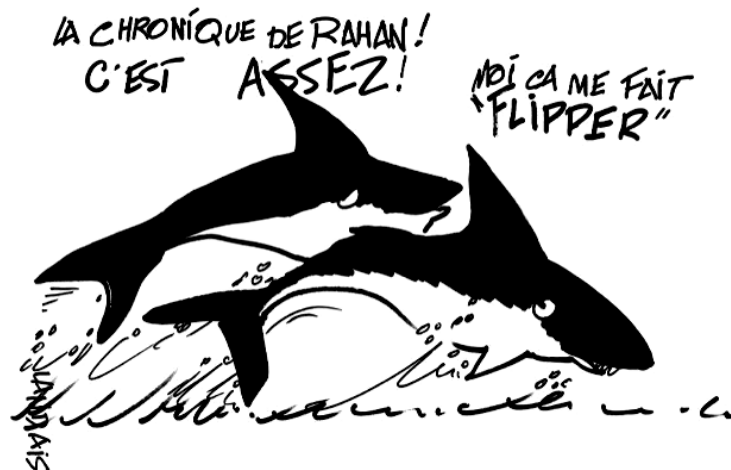
Quel animal marin peut-il se targuer d'une image aussi positive que le grand dauphin, de son nom scientifique *Tursiops truncatus* ? Sociable, intelligent, sensible, enjoué, le grand dauphin n'est pas un poisson, mais un mammifère marin, un cétacé vivant en petites groupes de deux à six, parfois vingt individus. Son image dans le public est très positive, notamment à la télévision avec la série *Flipper le dauphin* à partir de 1964, ou bien les épisodes du dessin animé *Oum le dauphin blanc* en 1971, ou encore au cinéma avec *Le grand bleu* en 1988. On trouvait déjà des dauphins sur les bijoux, les vases, les monnaies durant toute l'Antiquité. On leur prêtait la faculté de guider les bateaux égarés dans la tempête ou celle de porter secours aux naufragés. Aristote lui consacre plusieurs pages de son *Histoire des animaux*.

Mais entre l'Antiquité et la Seconde Guerre mondiale, les dauphins n'ont pas toujours bénéficié d'autant de sympathie. Sous la double influence de la chrétienté et des intérêts économiques des populations de pêcheurs, ils furent souvent détestés. Dans l'iconographie du Moyen Âge, ils sont représentés à mi-chemin entre le poisson et le monstre marin. Les dauphins sont considérés comme maléfiques. En 1596, une troupe de dauphins s'installa dans le port de Marseille, commettant de nombreux dégâts, notamment aux filets de chanvre. On alerta le cardinal légat d'Avignon, qui portait d'ailleurs le nom d'Acquaviva, cela ne s'invente pas. Celui-ci délégua l'évêque de Cavaillon, qui vint sur une embarcation à la rencontre des dauphins pour les exorciser, leur ordonnant de ne pas rester sur place. L'histoire dit que les cétacés "*se le tinrent pour dit et ne reparurent plus*". En 1612 le pape Paul V émet une autorisation pour exorciser des dauphins qui continuent de décimer les bancs de poissons à Marseille. Plus tard au XVIII^e siècle, les communautés de patrons pêcheurs marseillais préconisent la chasse aux cétacés dans leurs règlements, tout en demandant aux autorités religieuses de poursuivre les exorcismes. L'évêque de Marseille monseigneur de Belsunce organisera encore au moins deux cérémonies d'exorcisme dans le golfe marseillais, en 1728 et 1751. Les autorités ecclésiastiques subissent ainsi des pressions croissantes pour multiplier exor-

cismes et excommunications à l'encontre d'animaux variés commettant des ravages, tels des insectes, rongeurs, et surtout des dauphins... Car le public confond les deux procédures. L'exorcisme chasse les démons d'un corps possédé alors que l'excommunication retranche un fidèle de la communion de l'Église. L'exorcisme est une procédure civile assez modérée, qui aboutissait à un partage de territoires. Elle était sans doute perçue comme trop clémente, et l'excommunication une punition plus sévère.

Cependant, selon Jacques Éveillon, chanoine d'Angers en 1651, l'excommunication ne peut concerner que des hommes baptisés car les animaux « *n'ont ni raison, ni jugement, ni volonté et par conséquent ne sont capables de faire bien ou mal (...), ni de s'amender ou de reconnaître leur faute. Ils ne peuvent donc en aucune façon être excommuniés* ». Suite à

quoi résonne encore le ricanelement de Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique* (1764) : « *Et des excommunications, en userez-vous ? Non, il y a des rituels où l'on excommunie les sauterelles, les sorciers et les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'église aux sauterelles, attendu qu'elles n'y vont jamais* ».



Sous la III^e République, les dauphins sont encore considérés comme nuisibles... aux intérêts des prud'homies de pêcheurs qui obtiennent le soutien de l'État, lequel instaure des primes d'abattage par tête. Jusqu'à l'entre-deux-guerres, on massacre donc les dauphins, - en 1873 par exemple, toute la population marseillaise participe au massacre - jusqu'à inventer en 1894 des sardines piégées d'aiguilles perforatrices d'intestin afin de procéder à l'éradication du « nuisible ». Comme les dauphins se méfient des poissons morts, le procédé n'aura que peu d'effet.

Aujourd'hui encore, les grands dauphins sont tués par les pêcheurs norvégiens ou japonais, cette fois pour la consommation de leur viande, ou la vente de jeunes à des delphinariums. Ces derniers sont aujourd'hui vivement critiqués en raison de la place insuffisante dont disposent les cétacés et leur reproduction forcée. Plusieurs pays européens les ont déjà interdits. □

"La libération des Noirs est une condition indispensable à la libération des Blancs. Personne ne sera libre tant que nous ne serons pas tous libres"

Desmond TUTU, archevêque anglican d'Afrique du Sud